

L'artisan Comtois (Février 1996, n°562)
Bulletin mensuel de la Chambre des Métiers du Doubs
(Bibliothèque et archives municipales de la ville d'Ornans)





Dans la nuit du 25 décembre 1995, suite à des pluies torrentielles, la Loue et ses affluents à hauteur d'Ornans ont brusquement monté, provoquant ainsi de graves inondations dans les rues proches de la rivière.

Uers 7 heures du matin, la Loue était à son niveau maximum, soit 2,80 m (pour mémoire, la grande crue de 1953 s'était élevée à 3,20 m); celle-ci s'est maintenue pendant deux jours à son niveau le plus haut.

L'eau a envahi essentiellement la rue Pierre Vernier, la Place Courbet, la rue de Champliman, la rue St-Laurent et quelques ruelles adjacentes, telles que ruelle des Tanneries, Gagnemaille, Ste-Marie ou Ile Basse.

D'autres rues ont été également touchées, mais plus par l'augmentation du volume d'eau des ruisseaux affluents que par la Loue elle-même.

Tous les services municipaux se sont mobilisés pour aider les habitants, les artisans et les commerçants des quartiers touchés, et en particulier les pompiers, les services de l'Équipement, quelques adjoints, M. le Maire et le Secrétaire Général de la Mairie.

Suite à ces événements fâcheux, la Chambre de Métiers s'est immédiatement mobilisée pour apporter son soutien aux entreprises artisanales en difficulté et pour essayer de dresser un tableau estimatif des dégâts apparents.

Le 27 décembre 1995, la Chambre de Métiers a pris contact par téléphone avec la plupart des entreprises sinistrées, ce premier entretien a été complété par une permanence organisée conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture, le mercredi 3 janvier 1996, dans la salle du marché couvert.

Cette permanence, assurée par Pascal Collotte, responsable du département Entreprises au sein du Service Économique, nous a permis de renseigner et de conseiller en direct et de façon personnalisée les chefs d'entreprises-artisans sinistrés.

D'après les services municipaux, il semble que les dégâts occasionnés par cette crue soient largement supérieurs à la crue de 1991 (7 millions de francs).

En ce qui concerne le secteur artisanal et d'après les déclarations des artisans, l'ensemble approximatif serait de l'ordre de 1200 000 F. Toutes les entreprises qui ont été contactées par téléphone ou rencontrées, sont relativement bien assurées. Cependant, elles sont maintenant en attente de la décision des pouvoirs publics de déclarer la zone d'Ornans en état de catastrophe naturelle, afin de pouvoir être indemnisées par les compagnies d'assurance.

Le principal souci des entrepreneurs est de faire réaliser dans les meilleurs délais toutes les réparations nécessaires afin de leur permettre de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions. Le

principal problème rencontré est l'absence de trésorerie à court terme. En effet, certains artisans, notamment les métiers de bouche et horlogers-bijoutiers, ont eu non seulement des dégâts importants, mais de plus, n'ont pas pu assurer non plus le chiffre d'affaires habituel en cette période de fêtes.

La municipalité, quant à elle, a déjà pris contact avec le Conseil général et le Conseil régional afin de les mobiliser sur une éventuelle action de soutien à mettre en œuvre en faveur de la population touchée. De plus, elle se chargera de distribuer à toutes les entreprises le questionnaire d'évaluation des dégâts que nous avons élaboré.



